

C56/ID010/KCXC

M. MEDJDOUB MEHDI 14 PASSAGE KRACHER 75018 PARIS 18

Références à rappeler

numéro identifiant 5910700Z

PARIS, le 25 octobre 2020

**KCXC** 

Objet : Attestation de prélèvement à la source

Monsieur MEDJDOUB,

Pôle emploi atteste qu'au cours de la période du 01 janvier 2020 au 25 octobre 2020, vous avez fait l'objet des opérations suivantes au titre de l'impôt sur le revenu prélevé à la source :

Date du paiement	Montant net imposable (€)	Nature du taux	Taux (%)	Montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source (€)	
02/01/2020	1 498,23	Taux personnalisé	3,30	49,29	
03/02/2020	1 498,23	Taux personnalisé	3,30	49,29	
03/03/2020	1 401,57	Taux personnalisé	3,30	46,11	
01/04/2020	1 498,23	Taux personnalisé	3,30	49,29	
05/05/2020	1 449,90	Taux personnalisé	3,30	47,70	
02/06/2020	1 498,23	Taux personnalisé	0,00	0,00	
02/07/2020	1 449,90	Taux personnalisé	0,00	0,00	
04/08/2020	1 504,12	Taux personnalisé	0,00	0,00	
03/09/2020	1 504,12	Taux personnalisé	0,00	0,00	
05/10/2020	1 455,60	Taux personnalisé	0,00	0,00	
Total				241,68	

Montant total de l'impôt sur le revenu prélevé à la source (€)	241,68
--	--------

Dans le calcul du prélèvement à la source l'arrondi est appliqué sur chaque montant d'allocation journalière.

Le taux de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est communiqué par l'administration fiscale. Le taux appliqué est celui disponible au jour du paiement.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

MEDJDOUB MEHDI Références : 5910700Z

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt. Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur MEDJDOUB, nos salutations distinguées.

## Le Directeur de l'agence

Afin de faciliter vos démarches et de mieux gérer vos droits, les organismes qui vous servent des prestations sociales communiquent au Répertoire national commun de la protection sociale les informations relatives à la nature des prestations sociales qui vous sont versées et l'adresse que vous avez déclarée à chacun de ces organismes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès à ces informations auprès de la CNAV et d'un droit de rectification auprès des organismes qui vous versent les prestations.